

PAR COURRIEL

Le 10 décembre 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202512-01

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 1^{er} décembre 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

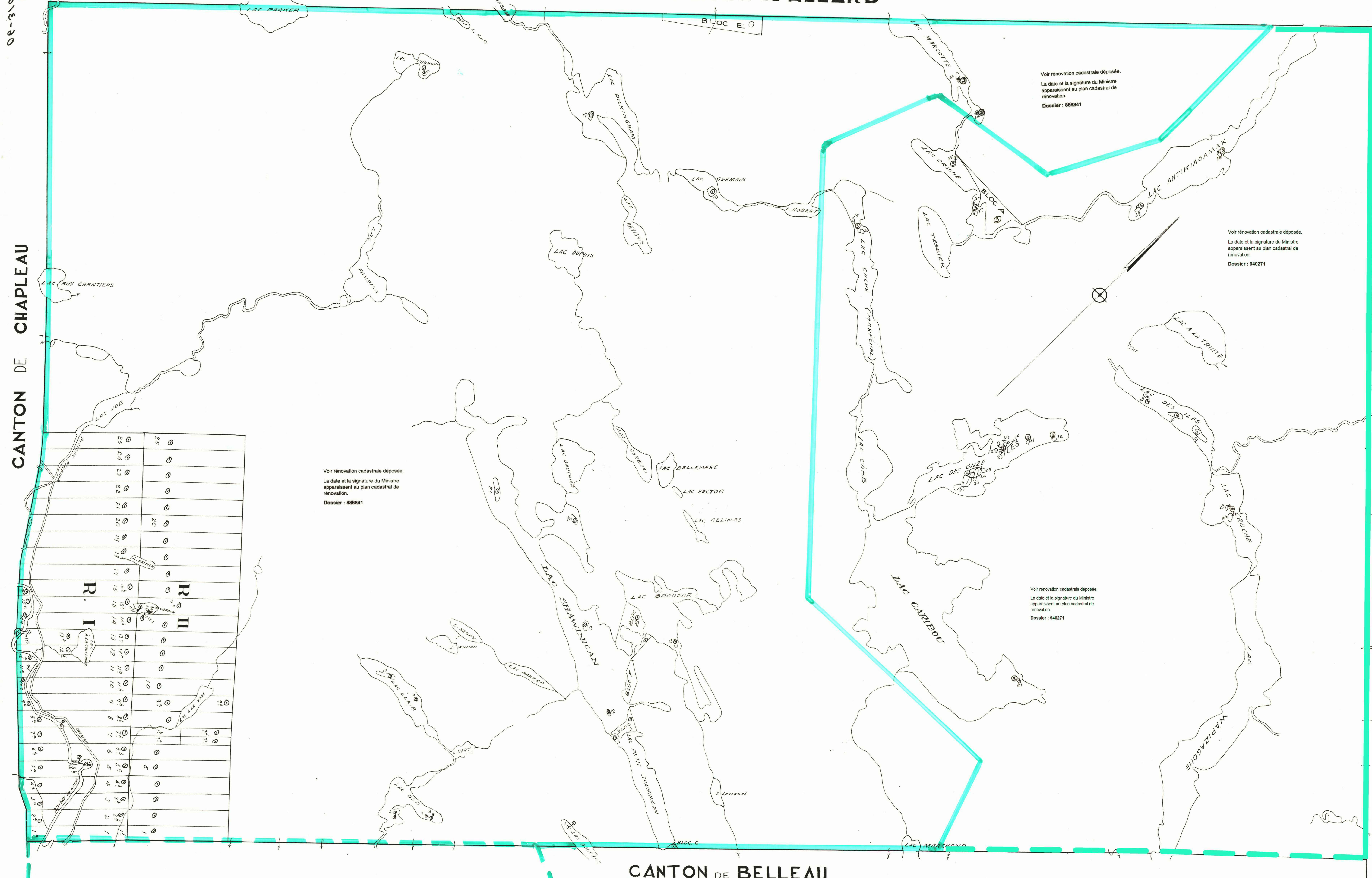
p. j. : 2

09-3100

CANTON DE CHAPLEAU

3100

CANTON DE ALLARD



Voir rénovation cadastrale déposée.
La date et la signature du Ministre
apparaissent au plan cadastral de
rénovation.
Dossier : 886841

Voir rénovation cadastrale déposée.
La date et la signature du Ministre
apparaissent au plan cadastral de
rénovation.
Dossier : 886841

Voir rénovation cadastrale déposée.
La date et la signature du Ministre
apparaissent au plan cadastral de
rénovation.
Dossier : 840271

Voir rénovation cadastrale déposée.
La date et la signature du Ministre
apparaissent au plan cadastral de
rénovation.
Dossier : 840271

Plan Reconstitué
Ce plan est certifié équivalent à l'original en vertu
des dispositions de l'article 21.4 de la Loi sur le
cadastre (L.R.Q., c. C-1).
Ministère des Ressources Naturelles du Québec
Charlebourg, le 31 mars 1998

Fait conformément aux dispositions de la loi du Cadastre
Chap. 320, Art. 2, S.R.P.Q. 1994.
Plan original conservé aux archives de ce Ministère.
Ministère des Terres et Forêts.
Québec, le 15 avril 1994
Signé: André Bédard
Sous-Ministre.

CANTON DE BELLEAU

PLAN OFFICIEL D'UNE PARTIE DU CANTON DE DESAULNIERS

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TROIS-RIVIÈRES
SHAWINIGAN
12-13 ELIZABETH II, Chap. B
EN VIGUEUR LE 2 JANVIER 1965

ÉCHELLE 20 CHAINES AU POUCE



PLAN RECONSTITUÉ À ÉCHELLE RÉDUITE
Conformément aux dispositions de l'article 21.4
de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ce plan à
échelle réduite est certifié équivalent à l'original.
Son échelle correspond à 75 % de l'échelle
originale.
Ministère des Ressources naturelles et
de la Faune
Québec, le 10 novembre 2006
Signé: [Signature]
pour le ministre
Un facteur de conversion de 1,43 doit être appliqué
pour obtenir une estimation de la longueur de
tout segment lorsqu'une règle graphique à
l'échelle originale du plan est utilisée.

TROIS-RIVIÈRES, le
Signé: R. H. Houde
Représentant Géomètre.

① Les lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B,
7A, 7B, 8A, 8B, 9A, 9B, 10A, 10B, 11A, 11B, 12A, 12B,
13A, 13B, 14A, 14B, 15A, 15B, 16A, 16B,
17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 du Rang 1,
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7C, 7D, 8, 9A, 9B, 10, 11, 12, 13,
14, 15A, 15B, 15C, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23,
24, 25 du Rang 2,
Bloc B, C, D, E,
Tles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15,
16, 17, 18 sont annulés en vertu des dispositions
de l'article 3043 al. 1 C.R.Q.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Québec, le 30 janvier 2007
D. 888 718

Signé: [Signature]
Pour le ministre.

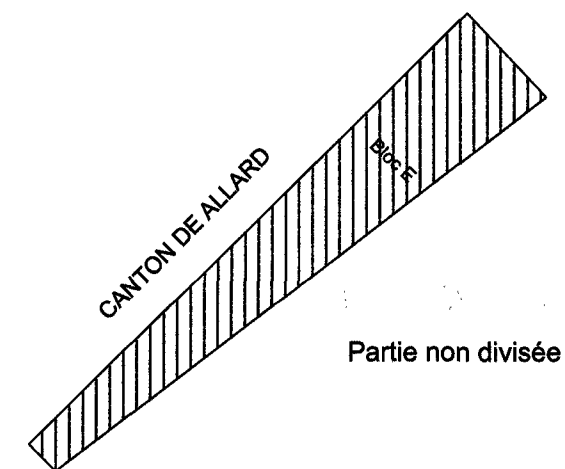
② Les Tles 33 et 34 sont annulés en vertu des dispositions
de l'article 3043 al. 1 C.R.Q.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Québec, le 20 juillet 2009
D. 938 605

Signé: [Signature]
Pour le ministre.

③ Le Bloc A, les Tles 19 à 32 et 35 à 44 sont annulés en
vertu des dispositions de l'article 3043 al. 1 C.R.Q.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Québec, le
D. 949 152

Signé: [Signature]
Pour le ministre.

SEIGNEURIE DU CAP DE LA MADELAINE



Échelle : 1 : 20 000

CADASTRE : CANTON DE DESAULNIERS
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : SHAWINIGAN
PAROISSE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

PROJET D'ANNULATION
Lots : 2a,2b,3a,3b,4a,4b,5a,5b,5c,6a,6b,7a,7b,8a,8b,9a,9b,10a,10b,11a,11b,12a,12b,12c,13a,13b,14a,14b,15a,15b,16a,16b et 17 à 25 du rang 1.
Lots : 1 à 6,7c,7d,8,9a,9b,10 à 14,15a,15b,15c,16 à 25 du rang 2.
Le bloc E et les îles 1 à 4.

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al.I C.c.Q.

Québec, le 7 août 2006

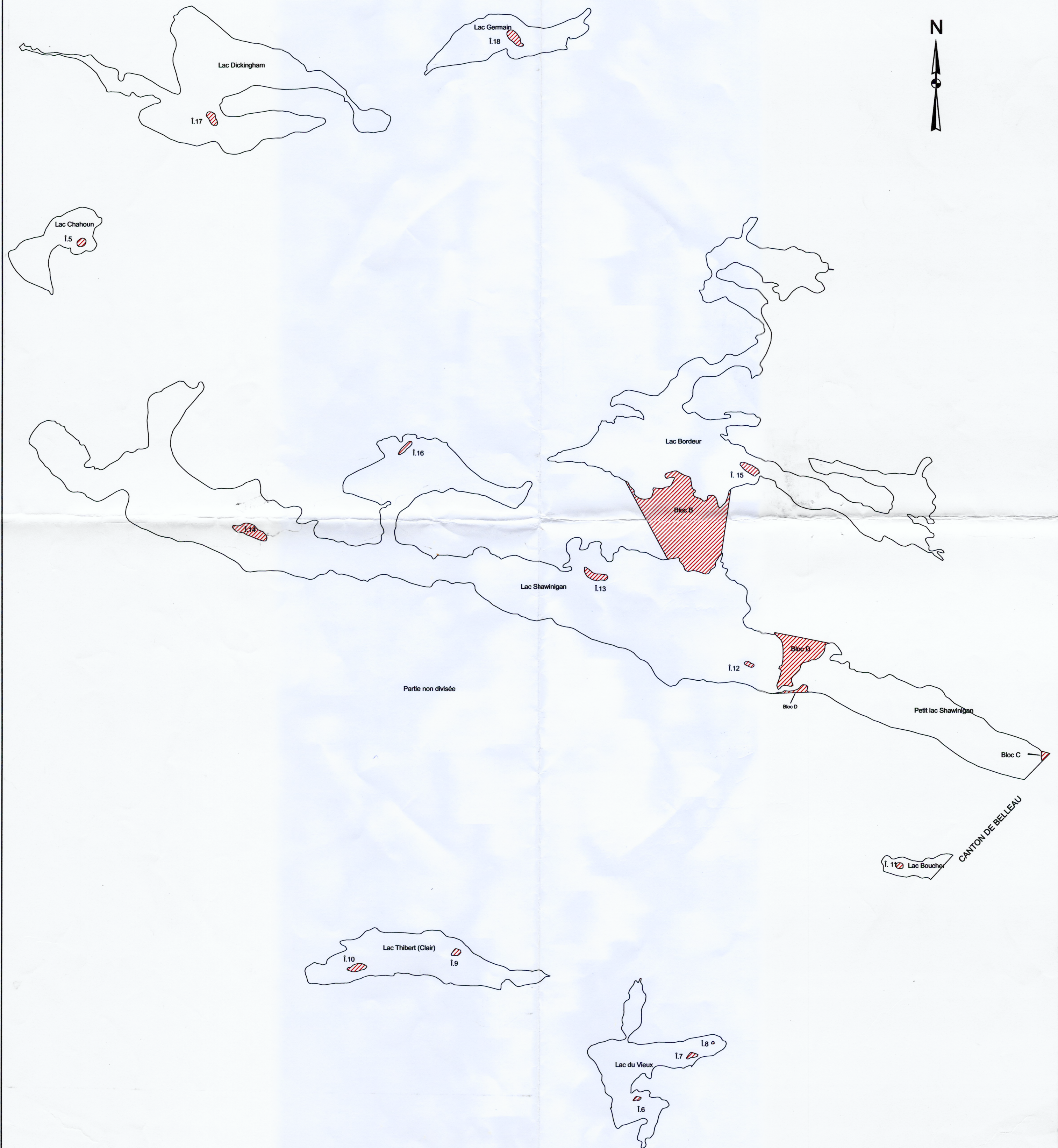
par **Original signé**
Paul Thibault
Arpenteur-géomètre

Dossier : 504461

PROPRIÉTAIRE

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune .

par : **Original signé**
André Trempe
Représentant régional



Échelle : 1 : 20 000

CADASTRE : CANTON DE DESAULNIERS CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : SHAWINIGAN MUNICIPALITÉ : SAINT-ALEXIS-DES-MONTS		PROJET D'ANNULATION Iles : 5 à 18. Blocs : B, C et D.	
Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al.1 C.c.Q.			
Québec, le 7 août 2006 par : Original signé Paul Thibault Arpenteur-géomètre Dossier : 504461		PROPRIÉTAIRE GOVERNEMENT DU QUÉBEC Ministère des Ressources naturelles et de la Faune . par : Original signé André Trempe Représentant régional	



Le 31 janvier 2007

AVIS DE DÉPÔT AU CADASTRE

Notre dossier : 888718
Officialisation au cadastre : 2007/01/30 11:52:36

Cadastre : Canton de Desaulniers

Circ. foncière : Shawinigan
Municipalité : Paroisse Saint-Alexis-des-Monts
MRC : Maskinongé

– Pièces transmises :
Document(s) annoté(s)

– Action(s) sur le(s) lot(s) :

Annuler : BLB
 BLC
 BLD
 BLE
 IL1
 IL2
 IL3
 IL4
 IL5
 IL6
 IL7
 IL8
 IL9
 IL10
 IL11
 IL12
 IL13
 IL14
 IL15

...2

IL16
IL17
IL18
1 Rang 2
2 Rang 2
2A Rang 1
2B Rang 1
3 Rang 2
3A Rang 1
3B Rang 1
4 Rang 2
4A Rang 1
4B Rang 1
5 Rang 2
5A Rang 1
5B Rang 1
5C Rang 1
6 Rang 2
6A Rang 1
6B Rang 1
7A Rang 1
7B Rang 1
7C Rang 2
7D Rang 2
8 Rang 2
8A Rang 1
8B Rang 1
9A Rang 1
9A Rang 2
9B Rang 1
9B Rang 2
10 Rang 2
10A Rang 1
10B Rang 1
11 Rang 2
11A Rang 1
11B Rang 1
12 Rang 2
12A Rang 1
12B Rang 1
12C Rang 1
13 Rang 2
13A Rang 1
13B Rang 1
13C Rang 1
14 Rang 2
14A Rang 1
14B Rang 1
15A Rang 1
15A Rang 2

15B Rang 1
15B Rang 2
15C Rang 2
16 Rang 2
16A Rang 1
16B Rang 1
17 Rang 1
17 Rang 2
18 Rang 1
18 Rang 2
19 Rang 1
19 Rang 2
20 Rang 1
20 Rang 2
21 Rang 1
21 Rang 2
22 Rang 1
22 Rang 2
23 Rang 1
23 Rang 2
24 Rang 1
24 Rang 2
25 Rang 1
25 Rang 2

Opération(s) cadastrale(s) réalisée(s) en vertu de 3043, al.1 C.c.Q.

Par : Paul Thibault, arpenteur(e)-géomètre

Minute : 504461

Mise en garde :

**Le plan cadastral entre en vigueur le jour de l'établissement de la fiche
immobilière au registre foncier du bureau de la publicité des droits
(C.c.Q., article 3028, premier alinéa).**

N^O DOSSIER CADASTRE

888718

EN TERRITOIRE NON RÉNOVÉ
ET EN TERRITOIRE RÉNOVÉ OU RÉVISÉ 1985-1992

RÉFÉRENCES
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
Matricule : 1307

Minute : 504461

ENTITÉS ADMINISTRATIVES

Cadastre :	Canton de Desaulniers	Code :	063100
Circonscription foncière :	Shawinigan	Code :	45
Municipalité(s) :	Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts	Code :	51065
		Code :	

OPÉRATION(S) CADASTRALE(S)

√	Territoire	√	Opération cadastrale	Code réf. lég.	Code	Référence légale
X	Territoire non rénové (NR)		Subdivision		1	a. 3043 (1 ^{er} alinéa) C.c.Q.
	Territoire rénové ou révisé 1985-1992 (R1)		Remplacement		2	a. 3043 (3 ^e alinéa) C.c.Q.
√	Type cadastre		Correction		3	a. 3042, C.c.Q.
	Cadastre horizontal (H)	X	Annulation	1	4	L.R.Q., c. C-1, a. 1
	Cadastre vertical (V)		Division		5	L.R.Q., c.C-1, a. 2 (2 ^e alinéa)
	Copropriété (CP)				6	a. 3056, C.c.Q.

ACTION(S)

Créer :

Nombre de lots :

Remplacer :

Nombre de lots :

Annuler : Bloc B, C, D, E, îles 1 à 18, les lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 7A, 7B, 8A, 8B, 9A, 9B, 10A, 10B, 11A, 11B, 12A, 12B, 12C, 13A, 13B, 13C, 14A, 14B, 15A, 15B, 16A, 16B, 17 à 25 rang 1, 1 à 6, 7C, 7D, 8, 9A, 9B, 10 à 14, 15A, 15B, 15C, 16 à 25 Rang 2.

Nombre de lots : 93

Corriger :

Nombre de lots :

PIÈCES JOINTES

	Plan et copies		Rapport de non conformité
	Consentement notarié		Liste des personnes à aviser
	Certificat joint au consentement notarié		Projet de correction
	Rapport de modification	X	Plan projet d'annulation
			Plan projet de remplacement

MODE DE PAIEMENT

	Porté au compte		Chèque, mandat-poste ou argent
--	-----------------	--	--------------------------------

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Je soussigné, arpenteur-géomètre, certifie que la présente requête a l'autorisation de toutes les parties intéressées et que toutes les pièces jointes portant ma signature sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

D'autre part, je consens à ce que les frais pour la production de copies manquants à ma requête, le cas échéant, soient portés à mon compte.

Fait à : Québec

Le : 7 août 2006

Par : Paul Thibault, a.g.

Signature : **Original signé**

Adresse : Bureau de l'arpenteur général du Québec
5700, 4^e ave Ouest, F-310
Québec

Code postal : G1H 6R1

Téléphone : 418-627-6263 poste 2692

Télécopieur : 418-643-6512